



## Règlement d'ordre intérieur

### 1. Tenues

Les cours se suivent en tenue de danse. Chaque cours à un code vestimentaire, celui-ci devra être respecté. Il est à définir avec le professeur en début d'année. Les cheveux seront attachés, et aucun bijou ne sera porté pendant les cours.

Par mesure d'hygiène, vous veillerez à vous munir de baskets à semelles blanches, qui seront **EXCLUSIVEMENT** réservées à la danse ou à la pratique de sports en salle. Une vérification régulière aura lieu. Toute personne ne respectant pas cette règle se verra refuser l'accès au cours. Toute personne étant contrôlée 3 fois avec des chaussures ne respectant pas cette règle, sera exclue définitivement de l'école de danse.

### 2. Respect au cours

- Pas de GSM
- Pas de Chewing-Gum
- Demander au professeurs avant de quitter le local de danse, pour n'importe quelle raison. Si vous sortez du local sans en avoir eu l'autorisation, vous ne serez plus autorisé à y re-rentrer.
- En cas de retard, prévenir le professeur, s'excuser lors de son arrivée, et se faire le plus discret possible lors de celle-ci. Tout retard sera notifié. Au bout de 3 retards, l'élève se verra exclu du cours jusqu'à nouvel ordre.
- La régularité au cours est importante pour obtenir un travail de qualité. Les absences répétées et non justifiées peuvent entraîner une exclusion du spectacle de fin d'année. Toute absence au cours doit être signalée, par sms ou par mail, à la direction de Move Danz'Attitude. Celle-ci se chargera de transmettre l'information au professeur. Un maximum de 3 absences sera toléré par période.

### 3. Respect des locaux

- On ne mange ni dans la salle, ni dans les vestiaires. Tout élève surpris à manger dans un de ces lieux, se verra dans l'obligation de nettoyer l'entièreté de ceux-ci.
- Seule l'eau est acceptée dans le studio de danse. Des poubelles sont à disposition dans les vestiaires ET au premier étage. Aucun déchet ne doit donc trainer dans les locaux.
- Le matériel doit être respecté. Il ne faut pas s'asseoir sur les barres de classique, ne pas coller ses mains aux miroirs, ne pas monter sur les tables (même les tout petits !), etc ...
- L'école de danse n'est pas une cours de récréation. Il est donc interdit de courir, que cela soit dans le studio de danse, dans l'entrée ou dans les vestiaires.
- Avant et après les cours, les enfants sont sur la responsabilité des parents. Ils doivent donc veiller à ce que ceux-ci respectent le règlement, élève ou non.
- Seuls les élèves ont accès aux vestiaires. Aucun parents, frère, sœurs n'est autorisé à y accéder, sauf pour se rendre aux toilettes ou aider un élève à s'habiller.
- Les toilettes doivent être garder propres.

Toute personne ne respectant pas une des règles ci-dessus, sera dans l'obligation de payer les frais de nettoyage et d'entretien (25 euros)



#### **4. Participation aux spectacles**

La participation au spectacle n'est PAS obligatoire. MAIS :

- L'acceptation de la participation au spectacle de fin d'année oblige l'élève à être régulier aux cours. Toute absence régulière non justifiée pourra entraîner un refus de participation au spectacle.
- Si l'élève décide de participer au spectacle, il participe à TOUTES les représentations de celui-ci, ainsi qu'aux répétitions. Le non-respect de cette règle entraînera une exclusion de l'école pour l'année suivante.

Une caution de 25 euros minimum sera demandée à chaque élève, en cash dans une enveloppe nominative, dès la confirmation de participation au spectacle.

Après le spectacle, celle-ci vous sera rendue à condition que tous les costumes mis à disposition soient rendus dans le même état que lorsqu'élève l'a reçu, et que l'élève se soit bien présenté à toutes les représentations.

#### **5. Communications**

Il est impératif que chacun lise le panneau présent à l'accueil avec les informations.

Il est également impératif que les parents/élèves ou tuteur légaux, vérifie leurs mails de façon régulière. Effectivement, nous passons par ce moyen pour donner toutes les informations. Celles-ci sont également présentes sur le site internet de l'école, sur les avis distribués lors des cours et sur les réseaux sociaux. Il n'y a donc aucune excuse de ne pas être au courant de l'actualité de l'école.

J'ai lu et j'accepte le règlement d'ordre intérieur, ainsi que les conditions générales relatives à l'inscription de mon enfant à Move Danz'Attitude.

**Date**

**Signature**